

ADMINISTRATION DE PILOTAGE DU PACIFIQUE

1130, rue Pender Ouest, bureau 1000

Vancouver (C.-B.) V6E 4A4



AVIS À L'INDUSTRIE

- Date de publication :** 7 février 2018 **Numéro de l'avis :** 02/2018
- Objet :** Protocole provisoire concernant l'utilisation des mouillages dans le sud de la Colombie-Britannique
- Région géographique :** Côte sud de la Colombie-Britannique
- Détails :** L'Administration portuaire de Vancouver Fraser gèrera l'attribution des sites de mouillage le long de la côte sud de la Colombie-Britannique, à l'exception des six mouillages du port de Nanaimo, des cinq mouillages du port d'Esquimalt (Royal Roads) et de ceux de Constance Bank.

Lignes directrices :

Veillez noter qu'un nouveau protocole provisoire concernant l'utilisation des mouillages dans le sud des Îles-Gulf a été élaboré par Transports Canada en collaboration avec la Chamber of Shipping of British Columbia, la Fédération maritime du Canada, l'Administration de pilotage du Pacifique, l'Administration portuaire de Vancouver Fraser et l'Administration portuaire de Nanaimo.

À compter du 8 février 2018, les agents doivent demander l'affectation d'un navire à un mouillage au sud de la Colombie-Britannique par le biais du portail de la Porte d'entrée du Pacifique de l'Administration portuaire de Vancouver Fraser.

Les demandes de mouillage à Constance Bank et Esquimalt (Royal Roads) continueront d'être gérées par l'Administration de pilotage du Pacifique (APP). De même, les demandes de mouillage à Nanaimo continueront de relever de la responsabilité du port de Nanaimo.

Le protocole provisoire complet sera publié prochainement par Transports Canada.

Si vous avez des questions ou des préoccupations, communiquez avec le soussigné par courriel à oberkev@ppa.gc.ca ou par téléphone au 604-666-6771.

Kevin Obermeyer
Premier dirigeant